

Historique

2010-2011

Un Evènement Indésirable grave particulièrement douloureux

Rapport IGAS

- 1 décloisonner entre les familles professionnelles
 2 sécuriser le circuit du médicament
- 3 créer un véritable pôle pharmacie avec PUI unique
- 4 assurer des gains de productivité et des économies

COMEDIMS

dirigé par un pharmacien

référencement des médicaments et DM

COSEPS

dirigé par un médecin PU-PH consultant

anciennes tâches du COMEDIMS

sécurisation de l'usage des produits de Santé (procédures et informations)

maîtrise du rapport médico-économique accompagnement CBU (MO/DMI, hors AMM)

COSEPS

Comité de Sécurisation des Produits de Santé

Un médecin, un pharmacien, un secrétariat
Un Bureau de 16 membres (administratifs, médecins, pharmaciens, soignants)

Cinq groupes de travail

Référencement des Médicaments
Pr P. AMBROSI
12 membres permanents

Pr B. VIALETTES
9 membres permanents

Référencement des DMS
Pr P-E. MAGNAN
17 membres permanents

Bon Usage des Produits de Santé et

Lutte contre la latrogénie
Dr I. POIZOT-MARTIN
31 membres permanents

Référencement des Anti-infectieux et Politique des Antibiotiques
Pr J. ALBANESE (Référent AB AP-HM)
11 membres permanents

Rationalisation médico-économique Le contrat de bon usage

- Sensibilisation des prescripteurs de MO/DMI: réunions d'information, fiches de prescription et/ou traçabilité rappelant les recommandations HAS et/ou Soc. savante)
- Evaluation du Hors AMM
- Analyse bibliographique
- Absence d'alternative thérapeutique
- Décision collégiale
- Information du patient

Un site intranet dédié



Comité de Sécurisation des Produits de

BOUVIER Jacqueline •

Actions du site +



POUR LES PRESCRIPTEURS

Aide à la prescription

Formulaires

Procédures

Questions - Réponses

Liens extérieurs utiles

LA VIE DU COSEPS ET SES GROUPES

Fonctionnement

Bureau

Groupes

Publications

Base documentaire

Comité de Sécurisation des Produits de Santé (COSEPS)

Le Comité de sécurisation des produits de santé (COSEPS) est une structure rattachée à la CME. Elle est à la fois un organe de proposition et de contrôle destiné à améliorer et sécuriser le circuit du médicament et des dispositifs médicaux au sein de l'AP-HM.



Ses fonctions peuvent être résumées comme suit :

- Action de réflexion et de proposition pour améliorer la qualité de la prise en charge médicamenteuse.
- Mise à jour du livret thérapeutique (référencement de molécules ou dispositifs nouveaux, toilettage régulier du livret, ...).
- Actions d'information et de formation : procédures, référentiels, fiches réflexes, médicaments à haut risque, modèles d'ordonnance, ...
- Centralisation et suivi des molécules et dispositifs onéreux inscrits sur les listes en sus et des prescriptions hors AMM.
- Accompagnement de l'informatisation du circuit du médicament.
- Réactivité en cas d'événement indésirable grave concernant le médicament ou les dispositifs médicaux pour en éviter la reproduction.

Un site intranet dédié



Comité de Sécurisation des Produits de

BOUVIER Jacqueline •

A Jons du site +

POUR LES PRESCRIPTEURS

Aide à la prescription

Formulaires

Procédures

Questions - Réponses

Liens extérieurs utiles

LA VIE DU COSEPS ET SES GROUPES

Fonctionnement

Bureau

Groupes

Publications

Base documentaire

Comité de Sécurisation des Produits de Santé (COSEPS)

Le Comité de sécurisation des produits de santé (COSEPS) est une structure rattachée à la CME. Elle est à la fois un organe de proposition et de contrôle destiné à améliorer et sécuriser le circuit du médicament et des dispositifs médicaux au sein de l'AP-HM.



Ses fonctions peuvent être résumées comme suit :

- Action de réflexion et de proposition pour améliorer la qualité de la prise en charge médicamenteuse.
- Mise à jour du livret thérapeutique (référencement de molécules ou dispositifs nouveaux, toilettage régulier du livret, ...).
- Actions d'information et de formation : procédures, référentiels, fiches réflexes, médicaments à haut risque, modèles d'ordonnance, ...
- Centralisation et suivi des molécules et dispositifs onéreux inscrits sur les listes en sus et des prescriptions hors AMM.
- · Accompagnement de l'informatisation du circuit du médicament.
- Réactivité en cas d'événement indésirable grave concernant le médicament ou les dispositifs médicaux pour en éviter la reproduction.

REFERENCEMENT

Exemple de Qutenza

- Demande du Dr Roussel, Unité douleur, Timone
- Prise en charge innovante
- Forte demande des patients
- Nécessité d'un personnel formé
- 235 euros le patch



Ex de Qutenza



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

<u>AVIS</u>

6 octobre 2010 15 décembre 2010

SMR modéré, ASMR 5

Ex de Qutenza

Le Docteur P. ROUSSEL indique avoir un besoin annuel de 45 patchs pour traiter 15 patients dans son centre de référence.

Après discussion, le Comité donne son accord pour traiter 10 patients, soit 30 patchs et demande un retour d'expérience à l'issue de ces traitements au Docteur P. ROUSSEL pour envisager la suite du référencement.



Le référencement

- 1-Dossiers exclusivement portés par des médecins AP-HM
- 2- Analyse médico-économique préalable (SCOP/SIM/services médico-techniques...)
- 3- Expertise par un rapporteur compétent et indépendant
- 4- Evaluation collégiale (groupes COSEPS)
- ASMR
- Existant au livret thérapeutique et bilan des consommations
- Eventuelles restrictions d'usage
- Dates des marchés (DM/DMI)
- Exclusion des conflits d'intérêt, absence du demandeur et de l'industriel
- 5- Décision transmise au demandeur avec quelques mots de justification

Le suivi du médicament

Répondre aux aléas: ruptures de stock, alertes sanitaires...

Informer: information ciblée information de l'ensemble des prescripteurs (SCQIP)



Le suivi du médicament

- 4.1 Avis Favorable pour la spécialité YERVOY (ipilimumab) : patient du Docteur A. SOUTEYRAND Dermatologie Timone - 11.04.13
- 4.2 Avis Favorable pour la spécialité PARNATE (tranylcypromine) : Rétrocession Conception 18.04.13
- 4.3 Avis Favorable pour la spécialité YERVOY (ipilimumab) : patient du Docteur C. GAUDY Dermatologie -Timone - 30.04.13
- 4.4 Avis Favorable pour la spécialité SUCRAID (sacrosidase) : Rétrocession Conception 03.05.13
- 4.5 Avis Favorable pour la spécialité YERVOY (ipilimumab) : 2 patients du Docteur E. ARCHIER Dermatologie -Timone - 06.05.13
- 4.6 Avis Favorable pour la spécialité YERVOY (ipilimumab) : patient du Docteur N. BONNET Dermatologie Nord 06.05.13
- 4.7 Avis Favorable pour la spécialité LUCENTIS : utilisation dans le cadre de l'AMM (Oedème maculaire diabétique) par le Docteur I. RENDU Ophtalmologie Nord 07.05.13

La simplification du livret thérapeutique

Exemple des médicaments cardiovasculaires

- 1) Identification des doublons, des molécules obsolètes
- Consultation des principaux prescripteurs (mail ou réunion)
- 3) Consultation du SCOP: offre de prix

La simplification du livret thérapeutique

Exemple des médicaments cardiovasculaires

Peut-on sacrifier des IEC avec des AMM spécifiques?

II - IEC

Sont supprimés du livret thérapeutique :

IEC seuls :

- CAPTOPRIL (captopril) 50 mg comprimé,
- FOSITEC (fosinopril) 10 mg et 20 mg comprimé,
- LISINOPRIL (lisinopril) 5 mg et 20 mg comprimé,
- ACUITEL (quinapril) 5 mg et 20 mg comprimé,
- PERINDOPRIL (périndopril) 8 mg comprimé.

Associations IEC + autre molécule :

- ECAZIDE (captopril + hydrochlorothiazide) comprimé,
- CORENITEC (énalpril + hydrochlorothiazide) comprimé,
- LISINOPRIL HYDROACT (lisinopril + hydrochlorothiazide) comprimé,
- TARKA LP (trandolapril + vérapamil) comprimé,
- BI-PRETERAX (périndopril + indapamide) comprimé.

